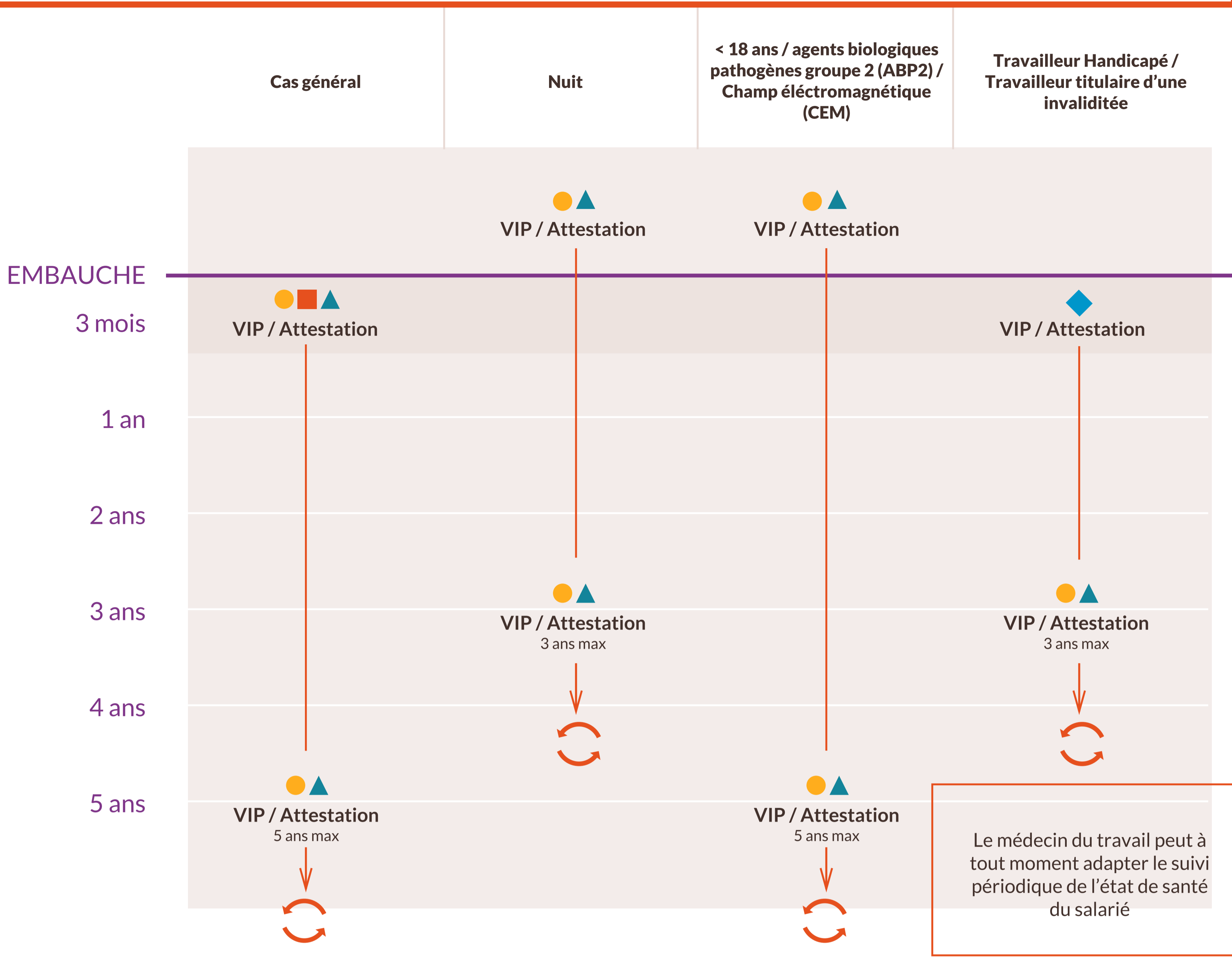


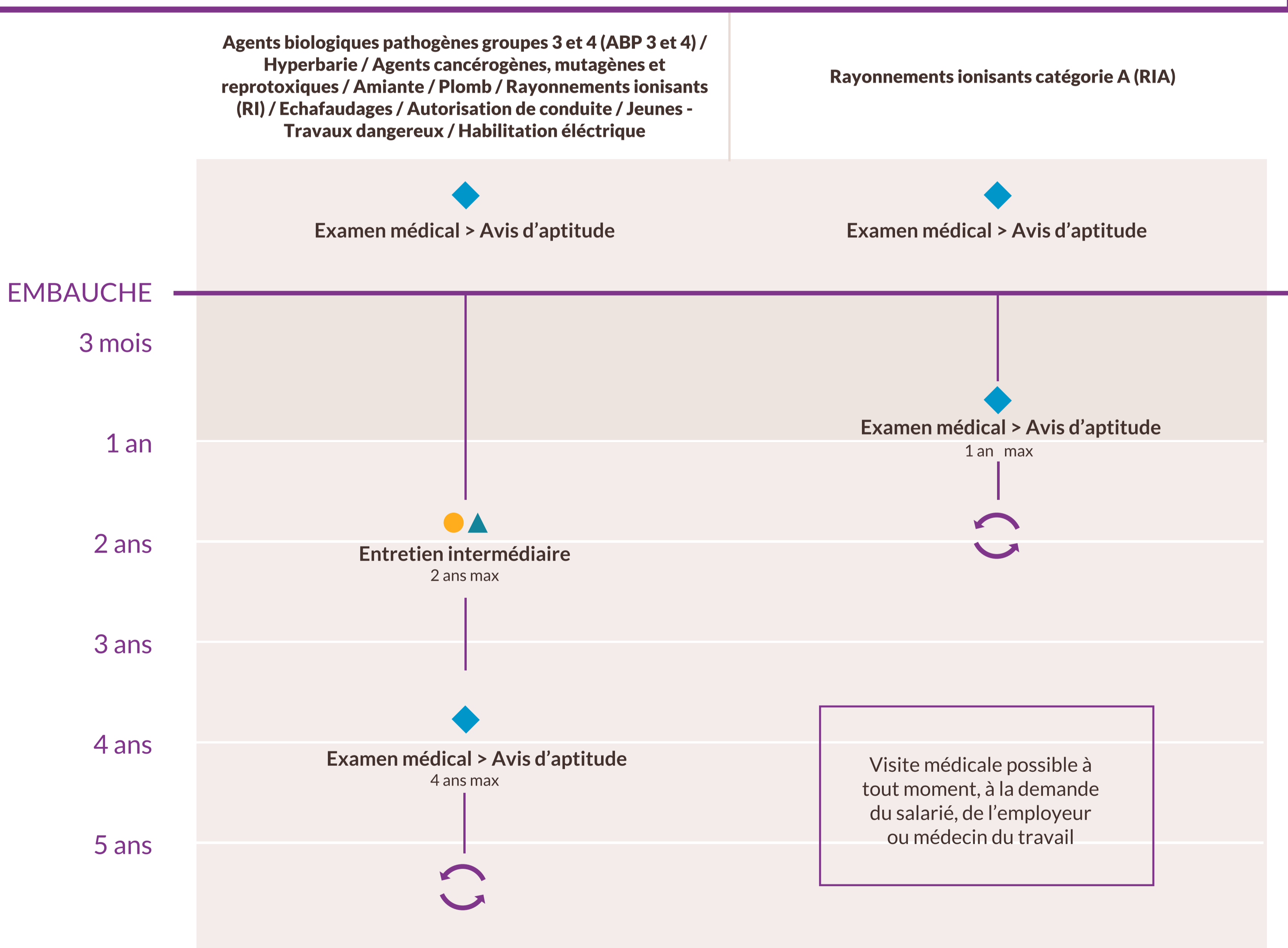
HORS RISQUE PARTICULIER

Suivi individuel de l'état de santé



RISQUE PARTICULIER

Suivi individuel renforcé



- Professionnels de santé : médecin du travail, infirmier ou interne
- ◆ Médecin du travail
- ↻ Renouvellement du suivi selon la périodicité définie
- VIP** Visite d'Information et Prévention
- ▲ Réorientation possible vers le médecin du travail
- Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante / Réorientation vers le médecin du travail
- ▶ Si le médecin du travail est informé et constate que le travailleur est affecté à un poste présentant des risques particuliers : suivi individuel sans délai